Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 980

Artikel: L'épargne est excédentaire
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020142

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

veillant pour juger de l'éventuelle publication de ses décisions et recommandations.
Sur la forme, ces revendications ne sont effectivement pas du niveau constitutionnel, et le Conseil fédéral a donc raison de les rassembler dans un projet de révision législative, en espérant que, cette fois, le Parlement ne hâchera pas aussi menu qu'il y a quatre ou cinq ans. Mais les organisations économiques et «les deux grands partis bourgeois gouvernementaux» (comme dit le message) maintiennent leur opposition au principe même de la surveillance des prix (radicaux), respectivement à l'extension des pouvoirs de M. Prix, qui est pourtant l'un des leurs (démocrates-chrétiens).
Si le Parlement devait demeurer sur ses positions, l'affaire ira devant le peuple, où la cause est d'ores et déjà entendue. Même si les taux d'intérêt hypothécaire devaient redescendre en temps utile, malgré l'apparente inefficacité du surveillant Odilo Guntern au vu du renchérissement actuel, malgré les réticences des consommatrices alémaniques tardivement montées dans le train de la seconde initiative lancée par les «latines», l'issue d'une éventuelle votation ne fait pas de doute: ce sera oui pour la seconde fois en moins de dix ans, et avec une majorité plus nette encore qu'en 1982 (56,1% et 17 cantons).
S'agissant des taux d'intérêt que certains persistent à voir durablement à la hausse, ils devraient amorcer bientôt leur redescente si les choses se passent comme en 1975-76 ou 1981-82; les taux atteignaient déjà les sommets actuels, sans se situer pour autant au niveau habituel de 0,75 point-pourcent supérieur au rendement moyen des obligations de la Confédération, lequel a passé de 5,4% en septembre à 6,1% en décembre de l'an dernier. Le fait que les taux n'aient pas rattrapé plus vite tient sans doute aux «pressions de la rue» et aux nombreuses interventions des associations de locataires, en direct ou par l'intermédiaire de leurs porte-parole aux Chambres fédérales, Moritz Leuenberger en tête. Au reste, la structure de leur bilan et l'excellent exercice 89 devraient inciter les banques à la modération. Il y va non seulement de leur marge brute, mais aussi et surtout de leur image, comme l'ont bien compris les dirigeants du Crédit Suisse, dont l'établissement se donne ces jours un coup de polish, bien nécessaire après toute une série d'affaires, de Chiasso au blanchissage d'argent sale. ■

L'épargne est excédentaire

(*ag*) L'absurdité d'une politique d'argent abusivement chère est démontrée par les comptes nationaux. Ils donnent pour l'année 1988 les chiffres suivants:

	En milliards de francs
Epargne de l'Etat	9,6
Epargne des assurances sociales	16,2
Epargne des sociétés	17,5
Epargne des ménages	16,9
Epargne disponible	60,2

Si l'on ajoute les amortissements, soit la consommation de capital fixe, qui représente 27,7 mia, la formation brute de capital de la nation est de 88 mia. Pour nos besoins nationaux, nous en dépensons 76 en investissements publics et privés. La Suisse est donc un pays à épargne excédentaire, donc exportée, pour 12 mia. Dans une situation aussi positive est-il normal de laisser à ce point se déséquilibrer le marché intérieur? ■

FINANCEMENT DES HYPOTHÈQUES

Caisses de pension à la rescousse

(*ag*) La Communauté genevoise d'action syndicale a proposé — ce que DP préconise depuis longtemps — que les fonds du second pilier servent, entre autres, à financer des prêts hypothécaires à taux stable.
Pour des raisons de forme, l'accueil patronal a été froid. Mais on a vu ressurgir les objections traditionnelles. On peut les résumer ainsi. Les administrateurs des fonds des caisses de pension ont certes le devoir de veiller à la sécurité des placements, mais aussi celui d'obtenir le meilleur rendement possible. Toute amélioration de la rentabilité par rapport au minimum représenté par le taux technique permettra en effet quelques libéralités, notamment au titre de la compensation du renchérissement.
L'objection est assez hypocrite. Jusqu'ici les caisses ont effectué l'essentiel de leurs placements en obligations, dont le rendement était inférieur au taux hypothécaire. Personne chez les censeurs d'aujourd'hui ne les a critiquées parce qu'elles privilégiaient ce type d'investissement.
D'autre part, il ne s'agit pas pour elles de faire des cadeaux, mais de viser un taux moyen. Imaginons qu'elles aient souscrit chaque année des obligations, le rendement moyen sur dix ans s'établirait autour de 5%. Probablement que la reprise de l'inflation et la hausse des taux liée à la faiblesse du franc suisse pousseront à la longue ce taux moyen vers 5 1/2%. La communauté genevoise a retenu 5 1/4% sur la base d'un calcul portant sur les vingt dernières années.
Pas question de cadeaux donc. Le long terme (hypothécaire) serait financé par du long terme (prêt des caisses de pension). Chaque partie peut y trouver son compte. Il va de soi que le prêt à taux fixe doit être assorti d'un engagement de la coopérative ou de la société immobilière de calculer des loyers transparents, à l'abri des variations ordinaires du taux hypothécaire.
Le remède n'aurait rien du miracle. Il ne mettrait pas, du jour au lendemain, des logements bon marché à disposition. Mais il serait une contribution importante à la stabilisation des loyers et par conséquent du coût de la vie.
Les structures de fonctionnement nécessaires pour que l'idée entre dans les faits ne seraient ni lourdes, ni difficiles à mettre en place.
Les propositions de la Communauté genevoise d'action syndicale sont de nature à donner un sens plein au mot «paritaire». On souhaite que l'Union des associations patronales genevoises dépasse sa réaction d'amour-propre pour entrer en matière sur le fond.